DÉPARTEMENTALES 2015 , COMPTABILISATION DES VOTES : OUEST FRANCE NE JOUE PAS COMPLÈTEMENT LE JEU

Photo : http://www.europe1.fr/

Avant d'analyser les données du premier tour des départementales 2015 dans la région, une remarque préliminaire concernant la présentation discutable des résultats par le quotidien Ouest France de ce lundi 23 mars 2015. En affichant les résultats des 35 cantons de la région Bretagne (page 6), le journal met dans le même panier les bulletins blancs et les nuls. Manifestement, les journalistes d'OF font fi des nouvelles règles en matière de scrutin qui prévoient, depuis la **LOI n° 2014-172 du 21 février 2014 (1),** que les bulletins blancs doivent faire l'objet d'une totalisation séparée de celle des nuls; leur signification étant différente et officiellement reconnue. Cet amalgame motivé certainement par un souci de présenter les résultats d'une manière globale peut prêter à confusion auprès des lecteurs. Dans un souci de clarté, il serait bon que le distinguo appliqué aux communes soit aussi respecté dans la synthèse de la Région.

(1) Pour mémoire je rappelle le troisième alinéa de l'article L. 65 du code électoral qui précise :
« Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc. »